

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2025

LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1437)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 709

présenté par

M. Fabrice Brun, Mme Bazin-Malgras, Mme Corneloup, M. Le Fur, M. Liger, Mme Petex,
M. Portier, Mme Dezarnaud et M. Rolland

AVANT L'ARTICLE 6

Rédiger ainsi l'intitulé du titre IV :

« Mieux accompagner les contrôles et dispositions diverses relatives aux suites liées aux inspections et contrôles en matière agricole ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à reprendre la formulation du titre IV tel qu'issue du Sénat, plus conforme à l'esprit de la proposition de loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur.

Cet amendement a été co-construit avec la FNSEA.